Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 089-218900249-20250507-2025_DRJH_035-AR

AUXERRE

# ARRÊTÉ N°2025-DRJH-035

--

# PORTANT MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU MAIRE POUR SIÉGER A L'ASSOCIATION LES LOUPIOTS (CRÈCHE)

**Le** Maire de la Ville d'Auxerre,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté n° 2020-AG083 portant représentation du maire pour siéger à l'association Les Loupiots (Crèche),

**Considérant** que le maire est membre de droit de cette association,

**Considérant** qu'en cas d'empêchement, le maire peut désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Est désignée pour représenter Monsieur le Maire à l'association « Les Loupiots » : Madame Patricia VOYE, maire-adjointe à la démocratie de proximité, état civil.

**Article 2 :** Le présent arrête abroge et remplace l'arrêté n°2020-AG083 du 07 septembre 2020.

**Article 3 :** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Madame Patricia VOYE ;
- L'association Les Loupiots ;
- La direction du temps de l'enfant.

Le Maire,

Crescent MARAULT

Signé électroniquement par : Crescent MARAULT
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Maire